Coutevroult
Coulommiers Pays de Brie

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2021 à 19h00

Etaient présents : Mr PREVOST Jean-Jacques ; Mme SCHNEIDER Laurence ; Mr GAGNEPAIN Alain ; M. KOENIG Patrick ; M. BLANCHE Alan, Mme GABORIAUD Josiane ; M. SEITA Philippe ; Mme SOUBROUILLARD Gabrielle ; Mme SYLVERE Céline, M. NETO-FERREIRA Christophe, M. HUNLEDE Yannick, Mme PREVOTEAUX Emmeline.

Absents excusés représentés : Mme COUTTELLE Céline ayant donné pouvoir à Mme SCHNEIDER Laurence, Mme ROSIER Cathy ayant donné pouvoir à M. GAGNEPAIN Alain, M. LEVESQUE Vincent ayant donné pouvoir à MME PRÉVOTEAUX Emmeline.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : M. SEITA Philippe

La séance est ouverte à 19h00

Monsieur SEITA est désigné secrétaire de séance.

Un point est fait sur l'impossibilité de mettre à disposition des tables pour chaque conseiller du fait de l'absence de matériel à la disposition de la Mairie.

Approbation des compte-rendus des derniers conseils municipaux.

M. le Maire rappelle que le CR du 12 décembre 2020 a été approuvé lors du conseil municipal du 27 mars 2021. Il a été envoyé à l'ensemble du Conseil afin de transmettre à tous les modifications qui y ont été apportées.

M. le Maire propose de faire l'acquisition d'un enregistreur vocal afin d'éviter toutes mauvaises compréhensions ou retranscription lors des prochains conseils municipaux.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2021, M. le Maire rappelle le devoir de neutralité dans la rédaction de ce type de document.

Il est procédé au vote pour l'approbation du compte rendu du 27 mars 2021

Pour : 2	Abstention : 1	Contre 12

Il sera proposé l'approbation un nouveau compte rendu lors du prochain conseil municipal.

Vote des taux de fiscalité directe locale

M. le Maire rappelle que lors du précèdent conseil il n'a été voté qu'une variation du taux, car la commune était dans l'attente de la transmission de l'état 1259 par les services fiscaux.

Ce document ayant été réception, il convient de reprendre une délibération afin de fixer les taux.

La suppression progressive de la taxe d'habitation génère un reversement de 18 % de la part départementale de la taxe du foncier bâti et non bâti. Par conséquent, les taux communaux 2021 proposé par les services fiscaux sont les suivants :

Foncier bâti	Part communale : 23.55%	Part départementale : 18%	Total 41.55%
Foncier non bâti	Part communale : 40.88 %	Part départementale : 18%	Total 50.88%

Compte tenu de la baisse de la pression fiscale due par la suppression progressive de la taxe d'habitation, de la non évolution des taux depuis 2011, de la crise sanitaire : absence de recettes liées à la location de la salle des fêtes, absence de recettes liées la taxe de publicité foncière (vente immobilière) et augmentation des coûts de fonctionnement (embauches supplémentaires afin de répondre au protocole sanitaire école/ALSH, matériel/équipement sanitaires…) ; et du maintien des projets communaux en cours : nouvelle école, équipement culturel.

M. le maire propose l'augmentation des taux suivants :

Foncier bâti	47.88%
Foncier non bâti	57.28 %

Il est procédé au vote :

Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 2

Demande de prorogation du Contrat Rural

Pour information, il ne peut y avoir qu'une seule prorogation par dossier.

M. le Maire informe que la subvention obtenue au titre du contrat rural pour le bâtiment culturel est de 259 000 € réparti de la manière suivante 111 000 € par le département et 148 000 par la région.

Le projet estimatif du bâtiment culturel est de 800 000 €

Les travaux n'ayant pu démarrer, notamment en raison de la crise sanitaire, la commune sollicite la prorogation du contrat rural pour 1 an.

Il est procédé au vote :

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

Acquisition de terrains en Espaces Naturel Sensibles (ENS)

Il s'agit de 3 terrains situés en ENS, terrains pour lesquels les services des domaines ont évalué ces secteurs à 1.50€/m².

Ces acquisitions sont également subventionnées à 30 % par le département et 40 % par la région.

Les acquisitions sont les suivantes :

XA 98, 910 m² pour 1500 €

XC 108 et 109, 2120 m² pour 3180 €.

M. le Maire précise, afin de répondre aux questionnements de Mme Prévoteaux que les terrains proposés à la vente ou qui ont fait l'objet d'acquisition lors des derniers conseils, ne sont pas des terrains situés en ENS, ce qui explique la variation de prix d'un terrain à l'autre.

M le Maire précise également, que les terrains AA 488 et 492 auxquelles Mme Prévoteaux fait référence ne sont pas constructible, car ils sont enclavés.

Il est procédé au vote :

Pour : 15	Abstention : 0	Contre : 0

Décisions du maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a ouvert une ligne de trésorerie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation de 200 000 €.

Informations diverses :

Elections

M. le Maire informe que dans le cadre des futures élections régionales et départementales, les personnes qui vont tenir le bureau de vote ont la possibilité de se faire vacciner en priorité. Il demande à ceux qui le souhaite de se faire connaitre auprès des services administratifs de la Mairie.

Ecole

L'école Pierre Falké réouvrira ses portes le lundi 3 mai, un nouveau protocole a été mis en place à la demande de l'inspection académique demandant le non brassage des classes au dortoir.

M. Isola propose compte tenu de la fin d'année, de permettre le dortoir classe par classe un jour sur deux.

Cérémonie du 8 mai

Compte tenu de la crise covid, seul les élus pourront être présents.

Travaux école

L'architecte a tenu compte des remarques de la commune et des choix des coloris pour les Rdc et R+1, toutefois, il a été retenu un prune pour les sous-bassement du R+Comble, pour ne pas alourdir les pièces compte tenu de leur configuration sous combles et des poutres.

Du mobilier spécifique sera réalisé dans une des classes du RDC et des 2 classes en R+ comble avec les poutres récupérées dans le bâtiment.

Véhicule

Le nouveau camion a été récupéré, un traceur GPS antivol est en cours d'installation. Les services techniques en ont été informé.

Salle des fêtes

Les services techniques poursuivent les travaux de peinture dans la salle des fêtes, elle doit être opérationnelle pour les élections du 20 et 27 juin prochain, car c'est le bâtiment retenu pour recevoir les 2 bureaux de votes.

Subvention aux associations

Compte tenu de la crise COVID, il n'y a pas eu de subvention aux associations en 2020, les subventions 2021 seront soumises au prochain conseil.

Vente du véhicule

M. le Maire informe que l'acquéreur proposé par M. Levesque lors du Conseil du 27 mars est en définitive son oncle.

Compte tenu de la charte des élus, il est délicat de favoriser un membre de la famille d'un élu, même d'opposition.

Par conséquent, le premier acquéreur qui nous a contacté a été maintenu, et nous sommes en attente du paiement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19h23.